

FAQ PARCOURSUP

→ COMMENT S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP ?

Rendez-vous le **22/01/20** sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Il vous faudra :

- **1 adresse de messagerie valide**
- **Votre N°INE ou votre n° OCEAN** si vous êtes candidat libre au baccalauréat. *Ce numéro figure sur votre relevé de notes du baccalauréat et sur vos bulletins scolaires*
- Si vous n'avez pas d'INE, vous cochez la case "**Je n'ai pas d'INE**", idem si vous avez suivi votre scolarité à l'étranger (hors lycées français à l'étranger)

ATTENTION ! Votre numéro de dossier en 2019 n'est plus valable.

ATTENTION ! Dans le cadre de ParcoursPlus, : les candidats ayant eu leur baccalauréat depuis au moins 4 ans devront s'inscrire directement sur le site de l'Irtess

→ UN PROBLÈME TECHNIQUE ?

Un numéro vert : 0800 400 070/ La rubrique « contact » depuis votre dossier Parcoursup pour poser vos questions

→ JUSQU'À QUAND ET COMMENT RENSEIGNER SON DOSSIER ?

Vous devez renseigner les rubriques suivantes, et ce **avant le 2 avril 2020 - 23h59 (heure de Paris)** :

- **les informations concernant votre profil et votre scolarité**
- **la rubrique « Mes activités et centres d'intérêt »** : pour valoriser vos expériences professionnelles et personnelles, ainsi que les compétences extrascolaires. Sert à vous démarquer des autres candidats.
- **le « projet de formation motivé »** : il s'agit d'expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive et d'explicitier les démarches faites pour connaître les formations qui vous intéressent.
- **la rubrique « Préférence et autres projets »** (confidentiel pour la formation)

→ QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR FORMULER SES VŒUX ?

Vous pouvez **formuler des vœux jusqu'au 12 mars 2020, 23h59** (heure de Paris)

→ FAUT-IL AVOIR 18 ANS POUR S'INSCRIRE À L'IRTESS ?

Aucune condition d'âge n'est exigée, sauf pour les apprentis : jusqu'à 29 ans révolus (dérogations possibles, contacter le CFA Sanitaire et Social : 03.80.69.24.07)

→ COMMENT S'INSCRIRE EN APPRENTISSAGE ?

Inscription uniquement sur Parcoursup. *Il est fortement conseillé pour les candidats à l'apprentissage de prévoir une **double inscription en formation initiale et en voie d'apprentissage sur Parcoursup***

Pour vous accompagner dans votre recherche de contrat, **contacter le CFA Sanitaire et Social** :
03.80.69.24.07/ contact@cfasanitaireetsocial.fr

→ À COMBIEN S'ÉLÈVENT LES FRAIS DE SÉLECTION ?

Pour confirmer vos vœux, vous devez vous acquitter des frais de sélection (**étude de dossier +entretien**) en effectuant un **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** sur Parcoursup.

Le coût du Processus de sélection est fixé à 175 € pour l'ensemble du processus. Un tarif dégressif s'applique à partir de deux formations émises.

Nombre de vœux auxquels le candidat s'inscrit	Paielement à l'inscription
1 Formation (1 dossier et 1 oral)	175 €
2 Formations (2 dossiers et 1 oral)	230 €
3 Formations (3 dossiers et 1 oral)	260 €
4 Formations (4 dossiers et 1 oral)	290 €

La plateforme Parcoursup ne permettant pas le paiement selon le tarif dégressif ci-dessus, les candidats aux vœux multiples devront s'acquitter des frais de 175€ pour chaque inscription. Ainsi pour 2 vœux, le coût sera de 350€, pour 3 vœux : 525€ et pour 4 vœux : 700€. Les remboursements seront effectués courant mai de cette façon : 120€ si 2 vœux confirmés, 265€ si 3 vœux confirmés et 410€ si 4 vœux confirmés.

Tarifs pour les candidats à l'Apprentissage :

Vœux auxquels le candidat s'inscrit	Paielement à l'inscription
1 Formation Initiale (FI)	175 €
1 Formation par Apprentissage (souhait unique)	175 € (réglable par chèque à l'ordre de l'IRTESS)
2 vœux à une même Formation : Formation Initiale + Apprentissage	175 € sur FI ; GRATUIT pour la voie de l'Apprentissage

→ QUAND SERONT PUBLIÉS LES RÉSULTATS ?

La phase principale se déroule du **19 mai au 17 juillet 2020**. Vous recevez les propositions d'admission à partir du 19 mai, au fur et à mesure et en continu. Vous recevrez des alertes par sms, mail et via votre messagerie PSP.

Vous devez répondre à chaque proposition d'admission **avant la date limite indiquée**.

Passé le 17 juillet et jusqu'à la rentrée, nous appellerons les candidats encore sur liste d'attente, **selon leur classement général**, au fur et à mesure des désistements.

Pour les apprentis : Si vous voyez apparaître « retenu sous réserve de contrat » cela signifie que vous devez impérativement chercher un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur pour finaliser votre admission dans la formation. Dès que vous êtes en possession d'un contrat signé, vous devez le transmettre le plus rapidement possible à l'établissement pour recevoir la proposition définitive d'admission sur la formation.

→ VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Merci de nous contacter via l'adresse suivante : parcoursup@irtess.fr